



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et les dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du douze mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **23**

Excusés : **3**

Pouvoirs : **3**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Sophie LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Franck SULTAN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Claudine DE RIVAS, a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Julien DETREZ

Lucas GILLY

Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

DCM N°2024-24 : Personnel – Actualisation et modification du tableau des effectifs - Créations de deux emplois à temps complet et suppression d’emplois à temps complet.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l’article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 29 janvier 2024 le tableau des effectifs avait été modifié afin de créer des postes à temps complet suite aux avancements de grade au titre de l’année 2024.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’il y a lieu de créer un emploi de technicien territorial à temps complet suite à l’inscription d’un agent sur la liste d’aptitude au titre de la promotion interne 2024 au grade de technicien territorial et de créer un emploi d’agent de maîtrise territoriale à temps complet suite à l’inscription d’un agent sur la liste d’aptitude au titre de la promotion interne 2023 au grade d’agent de maîtrise territoriale et de supprimer un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, un emploi d’agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe et un emploi d’adjoint technique territorial à temps complet suite à la nomination d’agents concernés par un avancement de grade au titre de l’année 2024.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’actualiser le tableau des effectifs de la Commune suite au conseil municipal du 29 janvier 2024, afin de prendre en compte la nomination d’un rédacteur principal de 1^{ère} classe, d’un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe et un adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de permettre :

D’une part, la création d’un emploi de technicien territorial (IB 389/597) suite à l’inscription d’un agent sur la liste d’aptitude au titre de la promotion interne 2024 au grade de technicien territorial et d’un emploi d’agent de maîtrise territoriale (IB 372/562) à temps complet suite à l’inscription d’un agent sur la liste d’aptitude au titre de la promotion interne 2023 au grade d’agent de maîtrise territoriale.

D’autre part, la suppression d’un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, d’un emploi d’agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe et d’un emploi d’adjoint technique territorial à temps complet suite à la nomination d’agents concernés par un avancement de grade au titre de l’année 2024.

L’exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l’article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté n° 2023-09 du 15 février 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône ;
Vu l'arrêté n° PI2024-05 du 22 janvier 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône ;
Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que les arrêtés de nomination d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ont été pris ;

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

DECIDE de créer un emploi de technicien territorial (IB 389/597) suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2024 au grade de technicien territorial et un emploi d'agent de maîtrise territoriale (IB 372/562) à temps complet suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2023 au grade d'agent de maîtrise territoriale.

DECIDE la suppression d'un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe et un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet suite à la nomination d'agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2024.

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte la nomination d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

ADOpte l'actualisation et la modification du tableau des effectifs de la Commune.

PRECISE que les postes créés seront déclarés vacants dans l'attente des arrêtés de nomination des agents concernés.

INFORME les membres du conseil municipal que la présente modification du tableau effectif sera applicable à compter du 18 mars 2024 une fois que les arrêtés de nomination auront été pris.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-24-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024

INSTITUTIONAL LETTERHEAD



Reference Number: [Faint]

[Faint body text]

[Faint text]

[Faint body text]



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-24-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024